

Médiation & Avocat

Formation accélérée pour avocats

Période & durée

07.03.2023
27.04.2023
21.09.2023
12.10.2023

1 journée - 8h

Horaires

08h30–17h30
(1h pause de midi)

Lieu

CMCC ou Barreau

Formateurs

Jacques Wolter
Président

Dr. Jan Kayser

Director

Centre de Médiation Civile et Commerciale
Médiateurs agréés par le ministre de la Justice

Langues

Français, allemand, luxembourgeois

Prix

400 EUR hTVA

Certification CMCC

Validité pour le cumul d'heures
« Médiateur agréé par le ministre de la Justice » & composante 1 pour le Lawyers' Mediation Training Certificate (LMTc)

Informations

info@cmcc.lu | 27 85 42-1

Inscriptions

info@cmcc.lu



Centre de Médiation
Civile et Commerciale



Barreau
de Luxembourg

Pertinence pour l'avocat

La médiation est un processus de résolution de conflits prévu par la loi et en même temps une technique de prévention de conflits et de facilitation de tout type de communication. Dans ce contexte, la matière de médiation est **pertinente dans le cadre de l'activité de l'avocat** dans la mesure où elle représente

- **un domaine** où il effectue des **prestations juridiques** sous forme de
 - **conseil procédural** pour le client concernant son choix de cadre de résolution du conflit sur mesure,
 - **conseil matériel** nécessaire pour faire avancer le processus de médiation et
 - **conseil rédactionnel** pour l'établissement de l'accord de médiation qui représente un titre exécutoire (voir article 1251-21 NCPC),
- **un processus** dans lequel il **accompagne son client** (voir article 1251-13 (1) NCPC),
- **une technique communicative** utile
 - en **négociation avec l'adversaire** pour améliorer sa propre stratégie,
 - pour **l'échange efficace avec le client** et au sein de l'étude,
 - pour agir dans le sens d'une **prévention du conflit** dans l'intérêt du client et
- **une activité** supplémentaire quand l'avocat prend la **fonction de médiateur**.

Objectifs

« Médiation & Avocat » vise selon les objectifs individuels à:

- élargir les **compétences communicatives et de négociation** et/ou
- **connaître les outils** médiatifs pour les appliquer en pratique pour **tout type de défi communicatif** dans le contexte de l'activité professionnelle de l'avocat et/ou
- acquérir les **premières compétences de base** dans le but d'exercer la **profession de médiateur** dans le respect des 150 heures de formation minimum requises entre autres pour un agrément par le Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC), le ministère de la Justice et l'Association luxembourgeoise de la médiation et des médiateurs agréés (ALMA).

Programme

- **L'approche de la médiation et l'approche du conseil juridique**
Similitudes et différences par rapport au conseil juridique | Posture médiative | Principes médiatifs
- **Les techniques du médiateur au service de l'avocat**
Loop of the mediator | Nonviolent communication | Ateliers pratiques
- **Profiter en tant qu'avocat du droit de la médiation civile et commerciale**
La loi (réformée) sur la médiation civile et commerciale du 24 février 2012 | Le rôle de l'avocat | Le rôle du juge | Clauses de médiation
- **S'orienter au paysage de médiation au Luxembourg**
Les institutions | Le Centre de Médiation Civile et Commerciale
- **La parole aux confrères praticiens: l'approche médiation appliquée en pratique**